Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 3

Artikel: Caractères et moeurs suisses d'autrefois
Autor: Maillefer, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16625

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

17me année. N° 3 Mars 1909.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

CARACTÈRES ET MŒURS SUISSES D'AUTREFOIS

(*Suite.*)

Longtemps le peuple des campagnes resta ignorant et grossier. Les montagnards de la Suisse primitive, éloignés de tout, presque isolés dans leurs hautes vallées, ne s'initièrent jamais au raffinement d'une civilisation compliquée. Ils ressemblaient en cela à leurs congénères des autres pays. Mais comme le service étranger les sortait de leur pays, cette naïveté, cette rusticité frappait parfois. On en riait beaucoup. On raconte que les Suisses furent, à bon droit, émerveillés du butin recueilli dans le camp de Charles le Téméraire, et qu'ils se répartirent les tapisseries précieuses comme on coupe du drap dans une boutique de village. Le gros diamant qui ornait le chapeau du duc aurait été vendu pour quelques francs. L'argenterie fut prise pour de l'étain. Tout cela est très possible. Prenez aujourd'hui un paysan pauvre et illettré du centre de la Russie ou de la Hongrie, et mettez-le en contact avec le luxe des villes, il sera tout à fait dépaysé. Il y a trois siècles qu'un gouvernement de la Suisse intérieure voulut, à l'exemple de ses voisins, dresser un tarif des droits d'entrée. Un négociant bâlois avait procuré une liste alphabétique des principales marchandises. Parvenue à l'article « diamants et pierres précieuses », la commission du tarif déclara ne pas connaître cette marchandise ; mais on

mit cependant dans le tarif : «Diamants et pierres précieuses, droit d'entrée, le quintal, dix batz ». Une naïveté de moins bon aloi est celle des habitants d'un village près d'Echallens au XVIIe siècle. Une maladie épidémique avait fait, dans ce village, de grands dégâts. Le bailli s'y rendit avec un médecin et des remèdes. Le petit nombre d'hommes bien portants députe le gouverneur auprès du bailli, pour lui dire qu'on remercie LL. EE., mais qu'on prie le médecin de s'en retourner avec ses médicaments. — « Et pourquoi donc ? — Voyez-vous, Monsieur, nous eûmes dans notre village, il y a environ cent ans, une pareille maladie, qui nous a mis bien au large. A présent, le nombre des habitants s'est fort accru et nous commençons à nous trouver trop serrés... Nous vous supplions donc de laisser les choses tout naturellement comme elles doivent aller, sans que le médecin s'en mêle ! »

* * *

Comme il arrive d'habitude, cette naïveté n'allait pas sans quelque finesse : « Je juge du caractère d'un peuple par la nature du pays qu'il habite, disait un seigneur flamand à un Glaronnais. Vous habitez un pays âpre et rude et votre caractère doit être tel. — Et vous, monsieur le comte, répondit le Suisse, vous habitez un pays plat... Dois-je en tirer la conséquence. » Un général, au service de la Prusse, traversait, en voiture à six chevaux, une petite ville du canton de Berne ; un paysan, de garde à la porte, l'arrête. Le général met le nez à la portière et demande pourquoi la sentinelle agit ainsi, puisque sa consigne ne porte rien de semblable. « Passez, passez seulement, lui répondit le flegmatique paysan, dans son mauvais allemand : j'étais curieux de voir ce que pouvait être de si lourd qu'il fallût six chevaux pour le traîner. » Le célèbre docteur Zimmermann, de Broug, avait été appelé à Berlin par le Grand Frédéric, dans sa dernière maladie. Un jour qu'il s'entretenait avec ce

monarque, le roi lui adressa cette question : « Dites-moi, s'il vous plaît, Docteur, combien avez-vous tué de gens depuis que vous pratiquez ? — Sire, répondit le médecin suisse, pas autant que Votre Majesté et avec bien moins de gloire...» Frédéric sourit et dit : « N'en parlons plus ! »

* * *

Si les rois avaient leurs fous, chargés de les distraire, tout en leur donnant parfois d'utiles leçons, les régiments suisses avaient leur *loustic*, chargé d'amuser ses compagnons d'armes. De même dans certains villages, on avait une sorte d'amuseur officiel, le *patifou* ou *patifol*, mot dont l'étymologie est assez controversée. La plupart des villes suisses avaient un bouffon de cette sorte. En 1631, le Conseil d'Yverdon décide de supprimer la pension d'un des deux patifous de l'endroit. Les deux fonctionnaires existants devront se contenter chacun de la moitié. S'ils ne veulent pas, on mettra la place au concours. Le même conseil décida en 1638 : « On fera faire au patifol Jean Jordan une casaque aux couleurs de la ville ». Les villes de la Suisse allemande possédaient un fonctionnaire semblable. A Lucerne, on le nommait : frère Fatschin [1], ce qui vient (comme la mode probablement) de l'italien *facchino*.

* * *

L'instruction publique était fort négligée, en Suisse, comme ailleurs. L'école primaire, là où elle existait, n'enseignait guère que le catéchisme. On avait une singulière façon de faire retenir aux enfants les événements mémorables. Le doyen Muret raconte qu'il était tout jeune collégien à Morges ; or, le jour de l'exécution du major Davel, le maître d'école fit aligner ses élèves sur un rang, et leur appliqua à tous un vigoureux soufflet. Effectivement, aucun d'eux n'oublia cette

[1] E. Mottaz, dans la *Revue hist. vaud.*, 1897. 283.

journée mémorable. On procédait de semblable façon lorsqu'on plantait une borne. Le cadastre n'existait pas. Il fallait des témoins en cas de contestations futures. C'est pourquoi l'on faisait venir quelques gamins ; on leur distribuait plusieurs vigoureux soufflets et on leur frottait énergiquement les oreilles. Ce traitement barbare fixait pour toujours dans leur mémoire le souvenir de la journée et l'emplacement de la borne.

* * *

La crédulité, la superstition dépassaient parfois les limites permises. Peu de temps avant la Réforme, en 1509, l'official de Lausanne promulgua une *formule monitoire* contre les vers et autres animaux nuisibles, dans laquelle on sommait ces bestioles « au nom de Dieu et de J.-C. d'avoir à se retirer sans retard, et de se transporter dans d'autres lieux, où elles ne pourraient plus causer aucun dommage au genre humain. » — L'an 1479, comme le diocèse de Lausanne était fort incommodé par les chenilles, celles-ci furent citées devant la cour épiscopale. On leur fit leur procès et on leur donna même un avocat qui plaida leur cause. Puis l'évêque, séant sur son tribunal, prononça gravement la sentence d'anathème et d'excommunication contre ces insectes — « mais, ajoute l'auteur de cette note, ils ne laissèrent pas de faire bien du mal. » Les coqs, prétendait-on, pondaient parfois des œufs. C'était un mauvais présage, et l'animal accusé de ce forfait contre nature était cité en tribunal et condamné, suivant les cas, à être étranglé, ou brûlé, lui et son œuf. Tous les almanachs donnaient la liste des jours où il est bon de semer, de planter, — cela se comprend encore ; — mais les calendriers indiquaient, sans sourciller, le nom des jours où il convient de se faire couper les cheveux ou la barbe, de se baigner, de se saigner, de se rogner les ongles. On possède des listes très complètes des jours néfastes, des

mauvais jours de l'année. Un enfant né le 1, le 2, le 6, le 11, le 17, le 18 janvier ne vivra pas, ou, s'il vit, il restera misérable. Ne vous mariez pas le 1er avril, ni le 3, ni le 15, le 17 ou le 18, sinon vous risquez de vous séparer, ou tout au moins vous n'aurez pas la paix en ménage. Le 1er et le 5 juillet, si quelqu'un entreprend un ouvrage, il devient malade ou il a du malheur. Trois jours sont particulièrement à craindre : le 1er avril qui est *le jour où Judas naquit ;* le 1er août, qui est *le jour où le diable fut chassé* du paradis ; le 1er décembre qui est *le jour où Sodome et Gomorrhe* furent détruites. Une personne qui se fera saigner un de ces trois jours mourra au bout de 7 ou 8 jours.

* * *

La médecine était bien singulièrement exercée. On croyait à la corne de licorne, que vendaient les apothicaires et dont l'attouchement guérissait plusieurs maladies. Il en était de même de l'œuf de basilic et d'autres drogues semblables. Chacun sait que l'attouchement des reliques guérissait aussi certaines affections. Ce qui est plus bizarre encore, ce sont les formules et les recettes de toutes sortes, véritables incantations magiques, apprises et pratiquées par de bons chrétiens, dans les circonstances les plus diverses de la vie. On les consignait dans de petits cahiers gardés avec le plus grand soin. En voici quelques-unes : «Contre toute inflammation» : « Feu, feu, feu, je te commande au nom de Dieu que tu perdes ta chaleur, comme Judas a perdu sa fureur, quand il a trahi notre Seigneur, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, amen.» «Il faut réciter cette prière trois fois, et avec foi, en passant les deux doigts à l'entour du mal en récitant cette prière. Et il faut aussi faire le signe de la croix et souffler sur le mal à chaque récitation. » De semblables recettes étaient destinées à « arrêter le mal de dents », « à arrêter le sang ». On avait une prière pour guérir le bétail.

Mais là ne se bornait pas la superstition. On possédait des formules « pour se préserver d'un ennemi », des secrets « pour se garder qu'un homme puisse vous donner un coup de poing » : « Pour cela, prenez du lait de femme, de la farine de froment, faites cuire la pâte. Lorsque vous serez attaqué, vous mangerez de ce pain en disant : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Nos maîtres tireurs feraient des prodiges s'ils connaissaient le « secret pour tirer à la cible. » Il est des plus simples : « Un batz de graisse humaine, un batz d'huile rosat, un cœur de pie, une tête de crapaud et une tête de serpent. Il faut fondre le tout ensemble et mettre ensuite la grosseur d'une noisette du mélange, pour trois balles ». Il existe aussi une recette « pour faire verser un char ou une voiture », un « secret pour faire une bonne foire », un « secret pour un enfant qui devient maigre et débile », un « secret pour qu'on ne puisse vous nuire [1] ».

* * *

On croyait, naturellement, aux sorciers, et s'ils étaient l'objet de l'animadversion officielle, le vulgaire, tout en les craignant, ne pouvait se défendre, à leur égard, d'un certain respect. On les accusait de jeter des mauvais sorts, mais à l'occasion, on cherchait à se ménager leurs bons offices. L'histoire des procès de sorcellerie, au moyen âge et même jusqu'au XVIIIe siècle, est une des moins édifiantes qui puisse être. Elle possède en Suisse un chapitre trop volumineux. Il suffisait, dans un village, qu'une personne eût des allures mystérieuses, qu'elle fît quelques sorties nocturnes, qu'on la vît rôder autour des étables ou parcourir les forêts à la recherche des simples, pour qu'elle encourût le soupçon d'être en rapports avec Satan. Si une vache ou une chèvre venait à périr sans cause apparente, si la maladie se déclarait dans un troupeau, si quelque enfant dépérissait de

[1] *Revue hist. vaud.* 1906. 251.

consomption, c'était parce qu'on lui avait jeté un sort, parce qu'on avait mêlé quelque drogue magique à sa nourriture ou à sa boisson. Celui qu'on accusait de sorcellerie, coupable ou non, n'avait plus guère de chances d'en réchapper. La torture lui arrachait tous les aveux imaginables, et le bûcher en faisait prompte justice. Ce qu'on recherchait avant tout sur le corps des inculpés, c'était la marque satanique. Celle-ci, faite par le diable à ceux qui se donnaient à lui, scellait le pacte entre les deux parties. Or, il était bien difficile, avec un peu de bonne volonté, de ne pas découvrir, sur un corps humain, quelque cicatrice, une tare légère à laquelle on attribuait une origine infernale. Tous les gens accusés de sorcellerie finissaient par déclarer avoir eu des entrevues avec Belzébuth, avoir reçu de lui une pommade verte ou noire destinée à faire périr hommes et bêtes, ou une poudre spéciale, le *pousset*, destinée aux mêmes usages. Beaucoup avaient assisté au sabbat, où l'on se nourrissait de la chair de nouveau-nés et où l'on buvait du sang humain. D'autres avaient été momentanément transformés par le diable en loups, en chiens, en oiseaux de proie, et avaient accompli ainsi bien des méfaits. En retour, Satan leur promettait des richesses, leur donnait des « chapelées » d'argent, qui plus tard se transformaient en feuilles sèches. Les médecins d'aujourd'hui expliquent d'une manière scientifique ces aberrations des sens, de la mémoire et de l'imagination. Au temps jadis, on en guérissait radicalement les victimes en les brûlant toutes vives.

* * *

Les mœurs suisses s'adoucirent au cours des âges, et déjà au XVIIIe siècle, plusieurs parties du pays offraient l'image d'un peuple arrivé à un degré de civilisation assez avancé. Les hautes vallées de la Suisse centrale, du Valais, des Grisons, conservaient leurs coutumes et leur manière de vivre

semblables à celles du XIVe et du XVe siècle. Mais les villes avaient pris un développement réjouissant. L'instruction y avait fait des progrès. L'Université de Bâle jetait un vif éclat. Berne et Zurich avaient de bonnes écoles, des bibliothèques. Lausanne avait une académie qui abrita quelques professeurs de renom. Une société choisie se donnait rendez-vous au pied de son antique cathédrale. On y cultivait les lettres et les arts. Les étrangers aimaient à y fixer leur résidence. Ceux qui ne faisaient que passer, admiraient la politesse, le bon goût, l'esprit de la classe cultivée. Voltaire daigna y faire jouer ses pièces et ne tarit pas d'éloges sur l'agrément de la vie lausannoise. A un moindre degré, les petites villes des bords du lac et beaucoup d'autres villes romandes jouissaient, à bon droit, d'une réputation d'élégance et de distinction intellectuelle.

Le commerce et l'industrie enrichissaient Genève (ville alliée), Bâle, Zurich. Les campagnes étaient mieux cultivées. On avait rompu, ou tout au moins cherché à rompre avec les préjugés et la routine. Des sociétés économiques étudiaient les problèmes relatifs à l'accroissement de la richesse publique. Elles encourageaient les améliorations du sol, la culture rationnelle, l'introduction de plants nouveaux. Des philanthropes répandaient leurs écrits ou donnaient l'exemple d'établissements modèles. Des fêtes agricoles ou viticoles, la fête des vignerons, par exemple, accompagnaient la distribution des récompenses aux laboureurs méritants. Ainsi peu à peu, suivant l'inéluctable et féconde loi du progrès, le peuple suisse s'acheminait vers des destinées meilleures, vers un état de choses plus enviable, vers une ère plus heureuse, vers des temps plus propices; de la chrysalide allait sortir le papillon.

Paul MAILLEFER.